

2019
2020

Changement d'Affectation Scolaire (COSA)



BROCHURE D'INFORMATIONS

INTRODUCTION

Les élèves du comté de Montgomery doivent fréquenter l'école dans la zone scolaire de leurs lieux de résidence (écoles du quartier) ou les écoles où ils sont affectés conformément à leur Programme d'Éducation Personnalisé (IEP) Les élèves peuvent faire une demande pour changer(COSA) l'école du quartier, ou l'école où ils sont affectés à travers le processus de l'IEP, selon les critères suivants:

- **DIFFICULTÉ EXCEPTIONNELLE**—Lorsqu'une difficulté exceptionnelle documentée est démontrée. Des problèmes qui sont communs à plusieurs familles ne constituent pas une difficulté exceptionnelle.
- **DÉMÉNAGEMENT D'UNE FAMILLE**— Lorsqu'une famille déménage dans le comté de Montgomery, la préférence de rester dans l'école originale sera prise en compte afin de permettre à l'élève de terminer seulement l'année scolaire en cours, mais les élèves de Grade 11 et de Grade 12 peuvent être autorisés à rester jusqu'à la fin de leurs études.
- **LES FRÈRES ET LES SŒURS**—Lorsqu'un petit frère ou une petite sœur souhaite fréquenter l'école où un frère/une sœur aîné(e) sera inscrit(e) au programme scolaire régulier/général, ou au programme d'éducation spéciale, lors de l'année scolaire où le petit frère/la petite sœur souhaite s'inscrire.
 - » Lorsqu'un frère/une sœur aîné(e) fréquente une école dont les cours spécialisés, ou un programme d'immersion linguistique, ou un autre programme sur demande sont offerts, un COSA peut être approuvée sur une base de cas par cas afin de permettre aux petits frères et aux petites sœurs de s'inscrire au programme scolaire régulier Une telle autorisation tendra en compte la disponibilité des salles de classe, des inscriptions par niveau scolaire, des allocations en personnel, ou d'autres facteurs qui affectent les écoles impliquées.

Les critères ci-dessus concernant les frères et les sœurs ne s'appliquent pas si une limite géographique a été changée.

CES ÉLÈVES NE DOIVENT PAS SOUMETTRE UNE DEMANDE DE COSA S'ILS VEULENT S'INSCRIRE À UNE AUTRE ÉCOLE DANS LEUR CONSORTIUM:

- Les lycéens qui résident dans le Consortium de Nord-Est (NC) ou dans le Consortium de Downcounty (DCC) et qui font une demande d'inscription à une autre école dans le Consortium.
- Les collégiens qui résident dans la zone de Middle School Magnet Consortium (MSMC) et qui voudraient fréquenter une autre école de MSMC ou qui ont subi le processus de Sélection par tirage au sort utilisé par MSMC et font appel à une école du MSMC.

SI VOUS FAITES UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À un autre consortium ou une autre école MSMC, vous devez envoyer une lettre d'appel écrite et signée à Division of Consortia Choice and Application Program Services (DCCAPS), 11721 Kemp Mill Road, Silver Spring, Maryland 20902. Pour recevoir des informations sur comment changer des écoles dans les consortiums de NEC, DCC, ou MSMC, veuillez contacter DCCAPS au 240-740-2540, ou consulter le site web à www.montgomeryschoolsmd.org/departments/schoolchoice.

VEUILLEZ NOTER: En acceptant un COSA, le parent ou le tuteur légal doit fournir le transport.

• **Division de Service de l'Assiduité et du Personnel Scolaire (DPPAS)**

• **301-315-7335 Fax: 301-279-3971**

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- **Comment puis-je faire une demande de changement d'école?**

FORMULAIRE 335-45 DE MCPS, Demande de Changement d'École (COSA), est inclus dans cette brochure. Le formulaire est également disponible en ligne à l'adresse www.montgomeryschoolsmd.org/info/transfers/. Il est disponible dans six langues étrangères. Remplir le formulaire et envoyez-le à votre école du quartier pour l'examen, la vérification de résidence, et la signature par le principal. Votre école enverra le formulaire à DPPAS pour le traitement.

Les élèves qui sont nouveaux au système scolaire doivent être inscrits et enregistrés dans leur école du quartier avant la soumission d'une demande de COSA. Les demandes de COSA ne seront pas traitées avant que l'élève ne complète la vérification de résidence et le processus d'inscription à l'école du quartier.

- **Quand dois-je faire la demande?**

Les demandes de COSA pour l'année scolaire 2019-2020 doivent être soumises entre le premier jour d'école en février 2019 et le premier jour d'école en avril 2019. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour informer les parents /tuteurs légaux et les élèves de la décision concernant leur demande de COSA d'ici le 31 mai, 2019. Les demandes de COSA soumises après le premier jour d'école en avril ne seront acceptées que si l'élève est un nouveau résident du comté de Montgomery ou s'il y a un cas d'urgence imprévue avant Avril. Les documents justifiant cette situation doivent être fournis. Les élèves qui attendent une décision de COSA doivent fréquenter les écoles où ils sont affectés jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise.

- **Que devient-t-il de ma demande de COSA après sa soumission?**

Après la vérification de résidence et la signature par le principal de votre école du quartier, la demande est envoyée à DPPAS, qui reçoit 3,000-4,000 demandes chaque année. DPPAS fait une enquête avant de prendre une décision.

- **Quand saurai-je si ma demande a été approuvée ou rejetée?**

Le personnel de DPPAS fera tous les efforts nécessaires pour avertir les parents /tuteurs légaux et les élèves par courrier d'ici le 31 mai 2019.

- **Quelle est la signification d'une difficulté exceptionnelle?**

Par définition, une difficulté exceptionnelles dépend de la situation individuelle et personnelle de la famille de l'élève. Les problèmes communs à plusieurs familles, tels que les situations liés aux préférences en matière de garde d'enfants ou de programme/cours, ne constituent pas un problème, à moins qu'il y ait d'autres facteurs convaincants. La documentation qui peut être vérifiée de façon indépendante doit accompagner toute demande concernant une difficulté exceptionnelle, ou sinon la demande sera refusée.

- **Quelle documentation dois-je soumettre avec ma demande de COSA?**

Cela dépendra de votre situation individuelle; toutefois les documents doivent représenter des faits qui peuvent être vérifiés de manière indépendante. Les exemples incluent les dossiers financiers, des lettres provenant de professionnels de la santé, et des lettres provenant d'employeurs.

- **Le processus d'affectation est-il le même pour les écoles élémentaires jumelées?**

Oui. Si un élève fréquente une école primaire jumelée dans le cadre d'un COSA approuvé, il doit soumettre un formulaire de COSA, qui sera automatiquement approuvé pour les classes supérieures de l'école élémentaire .

- **Quel est le processus pour les élèves qui sont affectés à Poolesville Elementary School et qui souhaitent fréquenter Monocacy Elementary School?**

Ils doivent soumettre un formulaire COSA, qui sera automatiquement approuvé.

- **Et si mon enfant reçoit des services d'éducation spéciale?**

Si votre élève reçoit des services d'éducation spéciale qui sont disponibles dans toutes les écoles (par exemple, services d'orthophonie, de modèle d'école du quartier, de gestion du personnel sur la base des heures ou les services pour les élèves souffrant des déficiences scolaires), vous devez suivre le processus régulier de COSA. Si le Programme d'Éducation Personnalisé (IEP) de l'élève exige des services d'éducation spéciale qui ne sont pas offerts dans toutes les écoles, vous devez alors indiquer sur le formulaire de COSA que l'élève reçoit des services d'éducation spéciale dans un programme spécialisé, en plus de la soumission de documentation nécessaire justifiant la demande d'inscription de COSA. Les décisions relatives aux demandes pour les élèves qui reçoivent des services d'éducation spéciale qui ne sont pas disponibles dans toutes les écoles seront prises après le 1er juillet. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Département des services d'éducation spéciale au 850 Hungerford Drive, Room 230, Rockville, Maryland 20850, au 240-740-3900.

- **Est-ce que les demandes d'inscription de COSA sont approuvées pour les académies, les programmes exclusifs, ou les cours uniques?**

Non. les programmes exclusifs et les cours uniques ont été conçus pour l'école dans laquelle ils sont enseignés. Les demandes d'inscription de COSA à ces écoles doivent répondre aux mêmes critères que toutes autres demandes de COSA. Voir la page 2 de cette brochure pour les informations relatives aux programmes exemptés du processus de COSA.

- **Est-ce que le transport est fourni à la nouvelle école?**

Non. Le transport est la responsabilité du parent/tuteur légal.

● **Est-ce que mon enfant sera éligible à participer dans les sports interscolaires à la nouvelle école?**

Les lycéens qui reçoivent un COSA en dehors de leur zone scolaire actuelle doivent fréquenter la nouvelle école pour une année civile avant d'être admissible à participer aux activités athlétiques sauf s'ils demandent d'être exonérés des activités athlétiques. Les collégiens qui ont reçu un COSA à une nouvelle zone scolaire pour les écoles secondaires et qui souhaitent rester dans cette zone scolaire jusqu'à sa transition au lycée doivent aussi soumettre une nouvelle demande, mais l'inéligibilité à participer aux activités athlétiques est automatiquement renoncée. Veuillez appeler le Département chargé des Activités Athlétiques au 240-453-2594 pour de plus amples informations.

● **Une fois que mon enfant a été approuvé pour un COSA, est-ce que je dois soumettre une nouvelle demande chaque année?**

L'élève peut rester à l'école sur un COSA jusqu'à ce qu'il soit prêt à s'inscrire au niveau scolaire supérieur, sauf si un COSA a été approuvé pour un an seulement. Bien que la soumission d'un nouveau formulaire de COSA soit requise, un élève de collège inscrit sur la base d'un COSA approuvé sera automatiquement autorisé à fréquenter l'école secondaire qui se trouve dans la même zone scolaire que le collège. Les élèves des écoles élémentaires inscrits sur la base d'un COSA doivent soumettre une autre demande d'inscription de COSA et faire preuve de difficultés qui les obligent à fréquenter un collège autre que leur école du quartier.

● **Une fois que mon enfant a été approuvé pour un COSA, est-ce que cette décision peut être révoqué?**

Un principal pourra demander que le COSA soit révoqué, par exemple, s'il y a des problèmes relatifs aux infractions disciplinaires ou des problèmes liés à l'assiduité scolaire.

● **Y a-t-il des programmes exemptés du processus de COSA?**

Les programmes suivants sont exemptés du processus de COSA; cependant, d'autres critères de sélection peuvent s'appliquer.

- Le Programme Spécialisé de Science, Mathématiques, et d'Informatique à Montgomery Blair High School
- Le Centre D'art Visuel à Albert Einstein High School
- Le Programme Spécialisé du Baccalauréat International à Richard Montgomery High School
- Les Programmes Spécialisés à Poolesville High School
- Programme Spécialisé en Sciences humaines et en Communication à l'Eastern Middle School et à Dr. Martin Luther King, Jr. Middle School

- Programmes Spécialisés en sciences, mathématiques et informatique à Takoma Park Middle School et à Roberto W. Clemente Middle School
- Centres pour les études de Développement Professionnel
- Les élèves affectés aux écoles élémentaires ou collège offrant un programme d'immersion linguistique
- Autres programmes désignés par le Surintendant des Écoles.
- Autres programmes désignés dans les *OPTIONS Guide des programmes offerts dans tout le comté* (www.montgomeryschools.md.org/departments/enrichedinnovative/options).

Les élèves dont les COSA ont été approuvés parce qu'ils suivaient un programme exempté du processus de COSA sont obligés de retourner dans leur école d'origine si ils quittent (Voir www.montgomeryschoolsmd.org/departments/enrichedinnovative/.)

● **Ma demande d'inscription de COSA a été rejetée. Comment puis-je faire appel ?**

Vous pouvez faire appel par écrit à l'Office of the Chief Operating Officer, 850 Hungerford Drive, Room 43, Rockville, Maryland 20850 . Le Chef d'Opérations sert en tant que personne désignée du Surintendant des Écoles. L'appel doit être fait par écrit et reçu dans le bureau du Chef d'Opérations avant 15 jours civils suivant la date de la lettre de décision. L'appel doit indiquer la ou les raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous demandez la révision de la décision. Vous n'êtes pas requis de fournir des informations supplémentaires pour faire appel à la décision, mais vous devez inclure toutes informations supplémentaires qui soient pertinente à votre cas. Pour de plus amples informations, veuillez appeler au 240-740-4130. *Les élèves qui attendent une décision d'un appel de COSA fréquenteront les écoles où ils sont affectés jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise.*

Tous les appels sont examinés sur la base des documents soumis et d'une communication de suivi avec les parents/tuteurs légaux et d'un suivi, le cas échéant.

Si le Chef d'Opération refuse votre appel, vous pouvez faire un autre appel en écrivant au Conseil d'Éducation du comté de Montgomery, 850 Hungerford Drive, Room 123, Rockville, Maryland, 20850, dans un délai de 30 jours civils suivant la date de la lettre de décision du Chef d'opération, même si vous êtes vivement encouragé à présenter tout appel le plus tôt possible. Tous les appels sont entendus aux dates des réunions régulières du Conseil. **Veuillez noter que le Conseil est en congé durant le mois d'août.**

NOTEZ: La décision finale concernant les appels reçus au bureau du Chef d'Opération avant le 1er juillet, 2019 sera prise avant le début de l'année scolaire . Les décisions finales sur les appels reçus après le 1er juillet,2019 ne peuvent être prises qu'après le début de l'année scolaire.

Formulaire de Demande de Changement d’Affection d’École (COSA)



MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS (MCPS)
Rockville, Maryland 20850

Formulaire 335-45 de MCPS
décembre, 2018

INSTRUCTIONS: Le parent/tuteur légal doit remplir la Partie I et soumettre le formulaire au principal de l’école de quartier de l’élève avant le premier jour de classe en avril, 2019. Veuillez lire attentivement les informations qui vous ont été fournies dans la *Brochure Contenant les Informations au sujet du Changement d’Affection d’École (COSA)* avant de remplir le formulaire. Voir la Politique JEE du Conseil d’Éducation, sur l’*Affectation des Élèves*, et le Règlement JEE-RA de MCPS, sur l’*Affectation des Élèves et le Placement Administratif*.

PARTIE I: FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT D’AFFECTION D’ÉCOLE. À remplir par le parent/tuteur légal. (veuillez écrire en majuscule)

Nom d’Élève _____ Date de Naissance ____/____/____
Nom de Famille Prénom Initiale du Deuxième Prénom

Reçoit des Services d’Éducation Spéciale Non Oui

École Actuelle/Prochain _____ Grade en septembre 2019 _____

École du Quartier _____ École Demandée _____ Effectif En ____/____/____

Parent/Tuteur Légal: _____

Adresse: _____ Téléphone du domicile ____-____-____
Rue
 _____ Téléphone du travail ____-____-____
Ville État Code Postal

Adresse E-mail _____ Cellulaire ____-____-____

Langue parlée à la maison _____ TTY nécessaire

Raison de la demande:

- Difficultés Uniques—veuillez décrire en détail la difficulté et joindre les documents justificatifs
- Déménagement familial—l’achèvement de cette année scolaire uniquement en raison du déménagement de la famille.
- Frères/sœurs—le frère/la sœur aîné(e) fréquente l’école demandée dans le Grade; nom du frère/de la sœur
- Intention de continuer dans la zone scolaire pour les écoles élémentaires appariées (Approbation automatique sur présentation du formulaire de COSA)
- Intention de continuer dans la zone scolaire pour les écoles élémentaires appariées, sauf pour des changements de limites géographiques, pour une COSA du collège approuvée antérieurement. (Approbation automatique sur présentation du formulaire de COSA)
- Élève affecté à Poolesville Elementary School qui souhaite fréquenter Monocacy Elementary School (Approbation automatique sur présentation du formulaire de COSA)

Les formulaires de demande doivent être présentés avant le premier jour d’école en février 2019 et avant le premier jour d’école en avril 2019, pour l’année scolaire 2019-2020. En l’absence de circonstances atténuantes, les demandes présentées en retard ne seront pas traitées.

Je comprends que, sauf spécification contraire, si cette demande est approuvée, et que l’école approuvée est hors de la zone scolaire de l’élève: 1) le transport n’est pas fourni par MCPS; 2) si l’élève fréquente l’école secondaire, il doit fréquenter la nouvelle école pendant une année civile avant d’être admissible à participer à un programme d’athlétisme (sans exonération); et 3) le principal approuvé de l’école peut demander l’annulation du COSA de l’élève pour un motif valable. (Voir le Règlement JEE-RA de MCPS).

Les informations indiquées sur ce formulaire et sur toutes autres pièces jointes sont précises, complètes et conformes à ma connaissance. Je comprends que la falsification des informations soumises sera une bonne raison de rejeter la demande de COSA.

_____/____/____
Signature, Parent/Tuteur Légal/Élève Éligible Date

PARTIE II: EXAMEN PAR L’ÉCOLE. À remplir par le principal de l’école du quartier de l’élève.

Residency Verification has been completed _____ Date ____/____/____ MCPS Student ID # _____

I have discussed this request with the parent/guardian Yes No School # _____

_____/____/____
Signature, Principal (Signature does not constitute agreement/disagreement with the request but does verify that residency has been validated.) Date

FORWARD TO: Director, Division of Pupil Personnel and Attendance Services (DPPAS), 850 Hungerford Drive, Room 211, Rockville, MD 20850

PARTIE III: MESURES PRISES PAR DPPAS. À remplir par DPPAS.

Forwarded to: Consortium Office Special Education Date ____/____/____

DPPAS Decision:

Approved Approved, to the end of school year ____ Denied—No unique hardship documented

Comments: _____

_____/____/____
Signature, Director or Coordinator, DPPAS Date

APPELS: Si la demande de COSA est rejetée par DPPAS, l’appel doit être fait par écrit (veuillez indiquer la raison et toutes informations supplémentaires) dans les 15 jours civils suivant la date de la présente décision à: Office of the Chief Operating Officer, Montgomery County Public Schools, 850 Hungerford Drive, Room 43, Rockville, Maryland 20850.

CONSORTIUM DE DOWNCOUNTY
MONTGOMERY BLAIR, ALBERT EINSTEIN,
JOHN F. KENNEDY, NORTHWOOD, WHEATON

CONSORTIUM DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
ARGYLE, A. MARIO LOIEDERMAN, PARKLAND

CONSORTIUM DE NORD-EST
JAMES HUBERT BLAKE, PAINT BRANCH, SPRINGBROOK

11721 Kemp Mill Road
Silver Spring, Maryland 20902
240-740-2540

DÉPARTEMENT DES SERVICES
D'ÉDUCATION SPÉCIALE

850 Hungerford Drive
Room 230
Rockville, Maryland 20850
240-740-3900

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit la discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité du sexe, l'expression du genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socioéconomique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui sont protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date de notre communauté à créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Quelques exemples de discrimination comprennent les actes de haine, violence, insensibilité, harcèlement, brimade, irrespect, ou représailles. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA de Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle*. Cette politique affirme la conviction du Board que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique reconnaît également que l'équité demande des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structureux et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles.

Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS *	Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS *
Office of Employee Engagement and Labor Relations Department of Compliance and Investigations 850 Hungerford Drive, Room 55 Rockville, MD 20850 240-740-2888 OCOO-EmployeeEngagement@mcpsmd.org	Office of School Administration Compliance Unit 850 Hungerford Drive, Room 162 Rockville, MD 20850 240-740-2540 COS-SchoolAdministration@mcpsmd.org

**Des questions, plaintes, ou demandes concernant les aménagements pour les élèves ayant des handicaps peuvent aussi être soumises au superviseur de l'Office of Special Education, Resolution and Compliance Unit, au 240-740-3230. Des questions concernant des aménagements ou des modifications pour le personnel peuvent être posées à l'Office of Employee Engagement and Labor Relations, Department of Compliance and Investigations, au 240-740-2888. De plus, les plaintes de discrimination peuvent être soumises à d'autres agences, telles que: U.S. Equal Employment Opportunity Commission, Baltimore Field Office, City Crescent Bldg, 10 S. Howard Street, Third Floor, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY); ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights, Lyndon Baines Johnson Dept. of Education Bldg., 400 Maryland Avenue, SW, Washington, DC 20202-1100, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.*

Ce document est aussi disponible, sur demande, dans d'autres langues que l'anglais et sous d'autres formats sous l'Americans with Disabilities Act, en contactant le Department of Public Information and Web Services de MCPS au 240-740-2837, au 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à PIO@mcpsmd.org. Les individus qui ont besoin d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter l'Office of Interpreting Services au 240-740-1800, au 301-637-2958 (VP), ou à MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org. MCPS fournit aussi un accès égal aux Boy/Girl Scouts et à d'autres groupes de jeunes désignés.



Publié par le Département chargé de la Gestion des Matériaux du Bureau du Chef d'Opération

Traduit par l'Unité chargée des Services Linguistiques • Département des Communications

0398.19ct • Services Éditorial, de Graphisme et de Publication • 12/18 • NP